



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le **07 NOV. 2024**
ID : 057-245700695-20241023-B20241022_05_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-deux octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le quatorze octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusée : Rachel ZIROVNIK

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



5. Objet : Achat et pose d'abris à vélo - Demande de subvention au titre du programme « Soutien aux aménagements cyclables et services vélo pour la mobilité du quotidien » de la Région Grand Est

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 adoptant le schéma cyclable communautaire,

Vu la décision n° 9 du Bureau communautaire en date du 16 juillet 2024 autorisant le Président à solliciter des subventions de l'Etat proposées par la FUB au titre du programme Alvéole+ et par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) au titre du programme AVELO 3,

Considérant que ce schéma prévoit notamment le développement d'une politique en faveur du stationnement cyclable,

Considérant qu'un schéma d'implantation a été présenté lors de la Commission « Mobilité et Coopération transfrontalière » du 12 février 2024, qui envisage la pose de plusieurs abris à vélo et d'arceaux à proximité des collèges et des principaux équipements communautaires,

Considérant que le montant de l'achat et pose d'abris à vélo et d'arceaux est évalué à 477 298 € H.T.,

Considérant que cette opération est éligible à l'appel à projets de la Région Grand Est dans le cadre du programme « soutien aux aménagements cyclables et services vélo pour la mobilité du quotidien »,

Considérant que les communes de Cattenom, Entringe, Hettange-Grande, Kanfen, et Volmerange-les-Mines relèvent du ressort territorial de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité du Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMiTU) Thionville Fensch futur TEMO,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Objet	Dépenses	Recettes	
Achat et pose d'abris à vélo et d'arceaux	477 298 €	Subvention Alvéole+ (FUB) : 26,15 %	124 800,00 €
		Subvention AVELO 3 (ADEME) : 2,17 %	10 362,00 €
		Subvention « soutien aux aménagements cyclables et services vélo pour la mobilité du quotidien » (Région Grand Est) : 35 %	167 054,30 €
		Autofinancement (36,68 %)	175 081,70 €
TOTAL	477 298 €	TOTAL	477 298,00 €

Il est précisé que la part non-subventionnée sera financée par les fonds propres de la Communauté de Communes.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire,

- **d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est, au titre du programme « soutien aux aménagements cyclables et services vélo pour la mobilité du quotidien »,**
- **de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le **07 NOV. 2024**
ID : 057-245700695-20241023-B20241022_05_SI-DE

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 23 octobre 2024

Le Président,
Michel PAQUET



SDS

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20241023-B20241022_05_SI-DE

